

# 4ème rencontre des Présidents de Comités de Pilotage Natura 2000 des Hautes-Alpes

15/12/2015  
La Roche des Arnauds

## **Personnes présentes**

### *Présidents de comité de Pilotage Natura 2000 :*

<b>Nom</b>	<b>Commune</b>	<b>Site Natura 2000</b>
Jacques Bonnardel	Maire d'Abriès	ZSC Haut Guil-Mont Viso-Valpréveyre
Claudine Chrétien	Adjointe au Maire de Névache	ZSC Clarée
Lionel Cornand	Adjoint au Maire de Chateauneuf de Chabre	ZSC Gorges de la Méouge
Christian Durand	Maire de Chorges	ZSC Piolit-Pic de Chabrières
Fabien Gascard	Maire de Rabou	ZSC Dévoluy-Durbon-Charance-Champsaur
Guy Jullien	Maire de Manteyer	ZPS Marais de Manteyer
Jean-Franck Vioujas	Maire de Cervières	ZSC Rochebrune-Izoard-Vallée de la Cerveyrette

### *Chargés de mission Natura 2000 :*

<b>Nom</b>	<b>Organisme</b>	<b>Sites Natura 2000</b>
Jean-Eric Berthouze	ONF	Boscodon
Emilie Genelot	CCG	Steppique et Fournel
Julien Guilloux	PNE	Ecrins, Combeynot, Valgaudemar
Eric Hustache	SMIGIBA	Dévoluy
Annelise Lampe	SMIGIBA	Buëch, Manteyer, Méouge
Jean-Baptiste Portier	PNRQ	Rochebrune et Haut Guil Mont Viso
Julie Tournadre	Mairie de Chorges	Piolit
Agnès Vivat	Mairie de Chorges	Animation départementale et Clarée

### **Services de l'État :**

<b>Nom</b>	<b>Organisme</b>	<b>Poste</b>
Cédric Décultot	DREAL PACA	chargé de mission Natura 2000
Pascal Gillet	DREAL PACA	chargé de mission Natura 2000

Sylvain Vedel	DDT05	Directeur Départemental des Territoires des Hautes-Alpes
Marc Fiquet	DDT05	Chef du SEEF
Francine Leber-Boyer	DDT05	SEEF, chef de l'unité Espaces naturels & évaluation environnementale
Claudine Potin	DDT05	SEEF, chargée de mission Natura 2000

### **Autres :**

Mathieu Antoine, Président du Parc naturel régional du Queyras

### **Personnes excusées**

<b>Nom</b>	<b>Organisme</b>	<b>Site/Fonction</b>
Alexandre Cazan	Adjoint au Maire de Villard St Pancrace	ZPS Bois des Ayes
Maurice Chautant	Maire de La Roche des Arnauds	
Jean-François Contoz	1er adjoint à La Roche des Arnauds	Vice Président du SMIGIBA
Rémi Costorier	Maire de Lardier-et-Valença	ZSC Céuze - Montagne d'Aujourd'hui - Pic de Crigne - Montagne de Saint Genis, ZPS Bec de Crigne
Fabienne Darini	Adjointe au Maire de Veynes	ZSC Le Buëch
Jean-Claude Dou	Président du Mandement de Savines	ZSC Bois de Morgon-Forêt de Boscodon-Bragousse
Jérôme Dubois	Maire de Volx	ZSC et ZPS La Durance
Jacques Francou	Maire d'Aspremont	Président du SMIGIBA
Joël Giraud	Maire de l'Argentière la Bessée	ZSC Vallon des Bans-Vallée du Fournel
Christian Laurens	Maire de Ristolas	ZPS Vallée du Haut-Guil
Jean-Pierre Sevrez	Maire de La Grave	ZSC Plateau d'Emparis Goléon
François Boca	SMAVD	Animateur des sites Durance
Maryline Pomard	Mairie de La Grave	Animatrice du site Emparis-Goléon

### **Déroulement de la rencontre**

Après l'accueil des participants à la mairie de la Roche des Arnauds, départ pour le site Natura 2000 du Marais de Manteyer. Autour des panneaux d'information récemment mis en place, Annelise Lampe du SMIGIBA, animatrice du site, présente le marais, les actions menées, les études et suivis réalisés et les perspectives pour les prochaines années.

Retour en salle avec les présentations suivantes :

- Animation départementale : Agnès Vivat, Mairie de Chorges
- Animations-Contrats/MAE-Evaluation des incidences : Francine Leber-Boyer et Claudine Potin, DDT
- Chartes Natura 2000 et TFNB : Agnès Vivat et Eric Hustache

Les présentations sont à votre disposition en suivant ce lien :



### ***Réactions à la présentation de l'animation départementale***

- M. Gascard : si ce poste doit disparaître, c'est donc qu'il n'apporte pas de plus-value au réseau départemental, malgré tout ce qui est fait ?
- M. Décultot : la question ne se pose pas de cette manière : contraintes budgétaires (budget limité pour tout PACA) et aspects juridiques, choix à faire.
- M. Vedel : le plus important reste l'animation des sites donc les moyens sont mis en priorité pour assurer l'animation des sites.
- M. Fiquet : il y aura certainement une évolution de la situation d'ici 2017, des solutions alternatives pourront se dégager.
- M. Durand : mars 2017, c'est demain... Par rapport aux financements en général, problématique liée aux financements de l'Agence de l'eau qui aide dorénavant seulement les projets dans les territoires de bassin versant classé déficitaire en eau.
- M. Vedel : rappel du contexte de la Loi Biodiversité 2016, de la création de l'Agence Française de Biodiversité, de l'élargissement des compétences financières de l'Agence de l'Eau.

### ***Réactions à la présentation DDT (animations – contrats/MAEC – EI)***

#### **Contrats :**

Mme Leber : attention ! Désormais le financement (fonds européens) des animations, contrats et MAE passera par des appels à projets proposés par la Région. Il faudra donc être attentif au lancement de ces appels à projets. C'est le porteur de projet (= collectivité pour une animation, propriétaire (par ex.) pour un contrat) qui répondra à l'appel et déposera le dossier à la Région. Pour le moment, les DDT restent service instructeur et guichet unique.

Les prochains projets de contrats pourront être engagés à partir de septembre 2016 mais attention : il y aura une priorisation pour sélectionner les dossiers.

Le nouveau PDRR impose maintenant des critères de priorisation à l'ensemble des

mesures du programme.

Concernant les conventions d'animation des sites Natura 2000, il n'y aura plus d'avance de trésorerie.

M. Mathieu : Contrats N2000 impossibles sur zones déclarées à la PAC : impossibilité de faire des contrats « bois sénescents », par exemple, sur des secteurs pourtant pertinents des sites gérés par le PNRQ.

Mme Vivat : avec la nouvelle PAC une proratisation des surfaces a été réalisée (demande de la commission européenne) avec l'exclusion des zones forestières non pastorales. Reste le problème des mélézins pastoraux...

M. Décultot : solution recherchée avec la DREAL. Mais le problème est récurrent, depuis des années...

#### MAEC :

M. Gascard : 2 choses importantes à surveiller :

- question des coûts des prestations de la Chambre d'Agriculture pour le montage des dossiers MAE (suite à un tollé, nouveau barème indexé sur les montants de contrats) ;
- les prairies sensibles : les prairies de fauche déclarées en « prairies permanentes » dans l'ancienne PAC deviennent « sensibles » avec interdiction de retournement.

M. Hustache : en montagne, on peut avoir des « prairies temporaires » avec des rotations longues, déclarées prairies permanentes lors de la dernière PAC et qui sont rentrées dans ce processus. Ce n'est pas pour autant que ces prairies sont « sensibles » et ont un intérêt écologique et les caractéristiques de prairies permanentes...

M. Vedel : cette interdiction de retournement est la réponse de la France à une exigence de la commission européenne, sur la base de l'expertise du MNHN.

Mme Vivat : il aurait été plus pertinent de se baser sur les cartographies d'habitats des sites N2000 (prairies d'IC 6510 et 6520 et parcours) pour qu'au moins cette mesure ait un sens au niveau écologique...

#### ***Evaluation des incidences***

DDT : Dans le cas du régime propre, et concernant la création de sentier, le Conseil Départemental peut financer une partie de l'évaluation dans le cadre du PDESI.

M. Jullien : dans le cas des trails, il serait important de ne plus utiliser des bombes de peinture pour marquer les itinéraires car il y a maintenant des marques partout.

M. Portier : il ne faut pas non plus utiliser de la rubalise car il en reste souvent après l'évènement. Le mieux est l'utilisation de fanions créés pour l'évènement qui pourront être réutilisés lors des éditions suivantes.

#### ***Exonération de TFNB***

La disparition de l'exonération de TFNB, initialement annoncée dans le projet de Loi de Finances 2016 (information annoncée lors de la rencontre) a finalement été annulée pour 2016, suite à une demande d'un sénateur de Bourgogne.

M. Vedel : Pas de rétroaction sur les montants exonérés via cette démarche

M. Cornand : combien de Chartes déjà validées dans les Hautes-Alpes ?

M. Hustache : la plupart des Chartes sont rédigées (doc annexe obligatoire au Docob) mais seulement 7 ont été validées par les COPIL et en Préfecture (retardement volontaire de leur validation suite au problème du remboursement partiel aux communes des montants exonérés). Mme Potin précise que les chartes réalisées et validées sont celles des sites du Dévoluy, du Piolit, des Gorges de la Méouge, du Buëch, de Boscodon, de Seymuit et du Marais de Manteyer.

Effectivement, la seule charte animée a été celle du site Natura 2000 du Dévoluy. Uniquement 2 contractants ont signé la charte dans le Dévoluy (ONF sur les terrains domaniaux et un propriétaire privé).

### **Actualisations Docob**

M. Décultot : rien de prévu pour 2016. Des inventaires de réactualisation ont déjà été menés sur les sites du Steppique et du Dévoluy ces dernières années. 500 000 euros de FEADER prévus pour les prochaines années pour tout PACA.

### **Mutualisation des animations**

M. Hustache : concentration des animations ces dernières années :

Entre 2013 et 2015, on est passé de 20 sites animés par 13 structures animatrices (hors Durance) à 17 sites animés par 8 structures animatrices en 2015.

Animateurs/trices (hors Durance, PNE et animation départementale) : en 2012 : 10 chargés de mission (5,5 ETP) et en 2015 : 7 chargés de mission (4,6 ETP).

Qu'en est il de la politique Natura 2000 à moyen terme ?

M. Fiquet et M. Vedel : pas de ligne directrice pour les services de l'État concernant la mutualisation et le regroupement des structures. Budget constant sur le département ces dernières années. Réorganisation en fonction des opportunités. Il faut avoir des arguments collectifs pour défendre au mieux l'animation et faire admettre aux élus locaux que la démarche N2000 est un outil de développement de leur territoire. Dans les prochaines années il faudra certainement que des intercommunalités de rang supérieur (pays, département) se saisissent de ce projet et s'impliquent dans sa gestion (= meilleure échelle de travail, possibilité d'autofinancement et plus de trésorerie...). A l'avenir l'interlocuteur des collectivités pour les questions relatives à cette politique sera très vraisemblablement la Région.

M. Guilloux : N2000 doit se faire reconnaître comme outil d'aménagement du territoire

M. Mathieu : si l'animation Natura 2000 devient une mission des collectivités et qu'elles doivent en assurer une partie du financement, cela n'est pas sans conséquences. C'est une question de fond, avec un grand pas difficile à assumer par les collectivités dans le contexte actuel...



La rencontre s'est achevée avec la distribution d'un petit cadeau aux Présidents de Comités de Pilotage et par la poursuite des discussions autour d'un pot.